

Les édifices parlementaires du Nouveau-Brunswick: 100 ans d'histoire

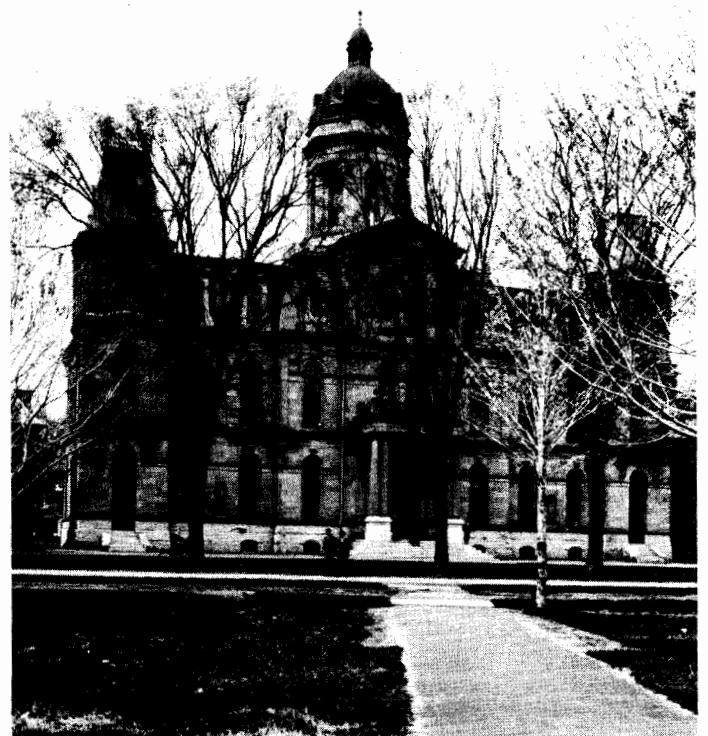
Mary Peck



Province Hall en 1802. Cet édifice fut la proie des flammes en février 1880. (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick)

La ville de Fredericton est située sur la rivière Saint-Jean, à 90 kilomètres en amont de la ville de Saint-Jean où, en 1794, les premiers loyalistes de l'Empire uni débarquèrent à l'endroit appelé «Market Slip». Le gouvernement du Nouveau-Brunswick de l'époque comprenait un gouverneur, un Conseil législatif et une Assemblée législative qui se réunissaient à «Mallard House», à Saint-Jean. En 1788, Fredericton fut choisi comme futur emplacement du gouvernement et du quartier général militaire britannique. Aujourd'hui, les anciens édifices du complexe militaire occupent deux pâtés de maison du quartier des affaires, le long de la rivière. À quelques pas de là, s'élève l'édifice du Parlement au milieu d'une grande pelouse à l'ombre d'immenses ormes.

Mary Peck, historienne et écrivain, habite tantôt à Ottawa, et tantôt sur l'île Deer au Nouveau-Brunswick.



L'édifice législatif, conçu par l'architecte J. C. Dumaresq fut terminé en 1882. (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick)

Dans les premiers temps, les députés se réunissaient dans une salle temporaire. En 1803, un bâtiment en bois dénommé «Province Hall» fut érigé sur le site actuel du Parlement. En 1880, beaucoup considéraient que cet édifice ne convenait pas au siège du gouvernement. Quelqu'un le qualifia même de «cabane déshonorante, miteuse et mal aérée». Les plans d'un nouvel édifice avaient été retardés par un débat acrimonieux entre les citoyens de Saint-Jean et ceux de Fredericton sur l'emplacement de la capitale. Le lauréat du concours pour trouver un architecte fut annoncé le 4 février 1880. L'heureux gagnant se nommait J. C. Dumaresq.

Notons que l'on conserve précieusement dans l'édifice de l'Assemblée législative l'ensemble des dessins originaux effectués par cet architecte sur de la toile. L'arrière-petit-fils de J. C. Dumaresq est un des associés de la firme d'architectes Dumaresq

and Byrne de Halifax, où il garde vivante une tradition familiale vieille de 4 générations.

Une fois les plans approuvés, le gouvernement lança des appels d'offres. Le 25 février, le *New Brunswick Reporter* déclarait qu'environ 20 à 25 entrepreneurs présenteraient des devis pour les travaux des édifices provinciaux et que le devis le plus bas serait probablement bien inférieur au prix anticipé. Cette même journée, les personnes qui travaillaient dans le vieil édifice sentirent du feu sans parvenir à le localiser. L'alarme fut déclenchée à 22 heures, ce qui n'empêcha pas le toit et tout l'étage supérieur du bâtiment d'être complètement détruits. Les enquêteurs conclurent par la suite que le sinistre avait été causé par «une grille de registre placée trop près des montants porteurs».

Ce feu ralluma l'agitation chez ceux qui voulaient que le siège du gouvernement soit installé à Saint-Jean. Finalement, les opposants au choix de Fredericton furent défaits à la Chambre et, le 16 mars, on déposait la liste des soumissions pour le nouveau bâtiment.

Trente-deux entrepreneurs firent des offres de 61 900 \$ à 94 200 \$. M. William Lawlor présenta deux offres, l'une de 61 900 \$ pour un édifice en briques et l'autre de 68 880 \$ pour un bâtiment en pierres. C'est cette dernière qui fut acceptée. Le public s'intéressa beaucoup à la construction de ces édifices et à tous les menus détails. Un éditorial suggéra même que l'Assemblée législative devrait «faire honneur à la province au chapitre du design, de l'élégance et de l'architecture». Le nouvel édifice était finalement mis en chantier le 17 mai. L'entrepreneur, M. Lawlor, était arrivé en ville et avait commencé la démolition du vieux bâtiment.

Les travaux de construction du nouvel édifice commencèrent peu après, tel que le rapporte ce journal :

«Les martèlements réguliers des ciseaux des tailleurs de pierre ont déjà produit de grands amoncellements de pierre de taille prêtes à être cimentées par le maçon, et d'énormes blocs de granit sont mis en place aussitôt qu'ils sont prêts. Le nouveau bâtiment aura des fondations beaucoup plus grandes que les anciennes et se prolongera à l'arrière jusqu'à proximité du vieil édifice des télégraphes. Chaque soir, des centaines de citoyens parcourent le chantier du nouvel édifice.»

Le 7 septembre 1880, «Old Foggy» écrivait dans le *Reporter* que «le nouvel édifice du Parlement laisse déjà deviner sa beauté. Mais c'est le premier édifice public de l'Empire à avoir été construit jusqu'au deuxième étage sans qu'ait eu lieu de cérémonie de pose d'une pierre commémorative.»

Les travaux progressèrent très vite comme en font foi les coupures suivantes de journaux. Elles sont tirées du *Fredericton Capital*, dont le premier numéro du 12 septembre 1880 comportait un long article et une litho du nouvel édifice.

19 octobre 1880

Achèvement des travaux de pierre de la tour Nord de l'édifice du Parlement.

11 novembre 1880

Un chargement de 50 tonnes de pierre de taille destiné au nouvel édifice du Parlement, est parti de Dorchester en schooner, il y a une semaine mercredi et est attendu d'un jour à l'autre. Ce navire aura à son bord les quatre piliers en pierre du portique en voie de construction. Les travailleurs chôment depuis une semaine à cause du retard du schooner. Il ne manque plus que 20 tonnes de pierre pour compléter l'édifice, le reste étant offert par l'entrepreneur à prix de rabais.

13 novembre 1880

Le contrat pour les appareils de chauffage du nouvel édifice du Parlement a été adjugé à MM. Wisdom et Fish de Saint-Jean.

16 novembre 1880

Le nouvel édifice du Parlement utilisera une quantité énorme de métal galvanisé puisque tous les revêtements du toit ainsi que les corniches seront construits à l'aide de ce matériau. Le schooner chargé de 50 tonnes de pierre de taille et de quatre piliers de 16 pieds destinés aux édifices du Parlement est arrivé ici dimanche après-midi. Les tailleurs de pierre se sont déjà mis à façonner les piliers.

18 novembre 1880

Belle température pour travailler aux édifices du Parlement. Le dernier chargement de pierre vient d'arriver et on attend d'un jour à l'autre l'arrivée de 300 barils de chaux pour le plâtrage de l'intérieur. «Cela fait, MM. Wisdom et Fish auront tous deux du travail.»

Le 30 novembre, la pose d'une «pierre de l'entrepreneur» fit l'objet d'un long reportage, après qu'on eut décidé de remplacer la première pierre de la Bibliothèque parlementaire par une pierre commémorative. M. Lawlor tenait absolument à poser une pierre au seul endroit maintenant disponible, la base de l'une des colonnes du portique. On y plaça une boîte en cuivre d'environ 30 centimètres carrés, dans laquelle on mit les objets suivants : un grand parchemin sur lequel avaient été calligraphiés le nom des membres du Conseil exécutif et de la Chambre de l'Assemblée, des fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement, de l'architecte, de l'entrepreneur, de l'inspecteur et du sous-traitant du bâtiment, ainsi que le nom du contremaître; une photographie du nouvel édifice, d'après le dessin de M. Dumaresq, exécutée par MM. Murray et Burkhardt; une photographie de l'ancienne première pierre détournée sous le vieil édifice; une photographie de l'entrepreneur, M. Lawlor; un exemplaire du *Canadian Illustrated News*, comportant une lithographie par M. E. A. Smith de l'incendie qui ravagea le vieux bâtiment; un exemplaire de chaque journal de la province et une copie supplémentaire du *Capital* qui présentait un croquis et une description des nouveaux édifices du Parlement; quelques lois de la Chambre de l'Assemblée; l'Almanac de McMillans pour 1880; des timbres-poste du Dominion; quelques pièces de monnaie en argent et en cuivre de 1880 et enfin une collection, gracieusement offerte, de nombreuses pièces anciennes et rares.

À côté de ces objets rares, on avait placé une carte postale adressée au «Découvreur de cette boîte» et comportant le texte suivant: «Lorsque vous lirez cette carte, les ossements des sous-signés ne seront probablement plus que poussière. (Signé) T. B. Winslow, Conseil des travaux ministériels; A. G. Meckwith; W. Lawlor, entrepreneur; H. J. McGrath, inspecteur; G. Fred Coy.»

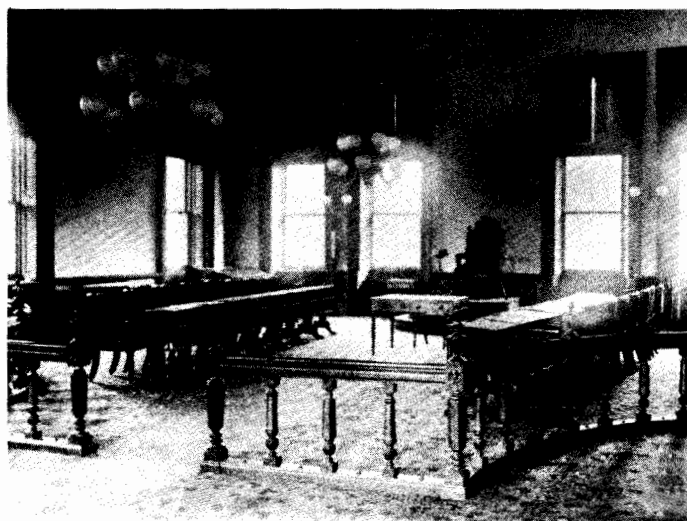
Comme cela arrive souvent, on mit plus de temps à finir l'intérieur du bâtiment qu'à l'ériger, et l'Assemblée législative continua de se réunir à l'École normale pendant toute l'année 1881. En mars de cette année-là, on se mit à parler d'un grand bal pour célébrer l'ouverture de cet édifice qui suscitait l'admiration des citoyens de Fredericton. Quelques critiques étaient d'avis que le dôme caractéristique du bâtiment, érigé à 47 mètres au-dessus du sol, était inutile et ils le qualifièrent de «poivrier». Tous acceptaient la porte principale, panneau de noyer massif de 2,3 m sur 4 m. Cette entrée était surplombée d'un toit en métal entouré de fer forgé ornemental dont une partie supportait le blason et au-dessus duquel avait été érigée une statue de Britannia de 2 mètres de haut.

Le nouvel édifice se vantait d'être équipé du système de chauffage le plus moderne, de fenêtres à vitres épaisses et de portes d'incendie pour protéger les livres de la Bibliothèque. Une partie de l'ameublement avait pu être sauvée de l'incendie de l'ancienne «Province House» et on le réinstalla dans le nouveau bâtiment.

En janvier 1882, on forma le Comité du bal des citoyens et le Juge en chef en présida les réunions. Tous étaient excités et en proie à une certaine nervosité: les installations au gaz arriveraient-elles à temps? À qui enverrait-on des invitations? Tous les tailleurs et couturiers de la ville s'affairaient jour et nuit et la fanfare de Fredericton était embauchée pour jouer au «Promenade Concert».

Les arrangements furent décrits en détail dans l'édition du 14 février 1882 du *Capital*:

Le bal — Le Comité général se réunira à l'Hôtel de Ville ce soir, mardi, à 20 heures. MM. McMurray et Burkhardt ont photographié l'Édifice du Parlement samedi dernier dans



Vue de la salle du Conseil législatif avant 1890. (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, collection G. Taylor)

l'après-midi. Ils comptent aussi prendre des photos de l'intérieur une fois complètement meublé.

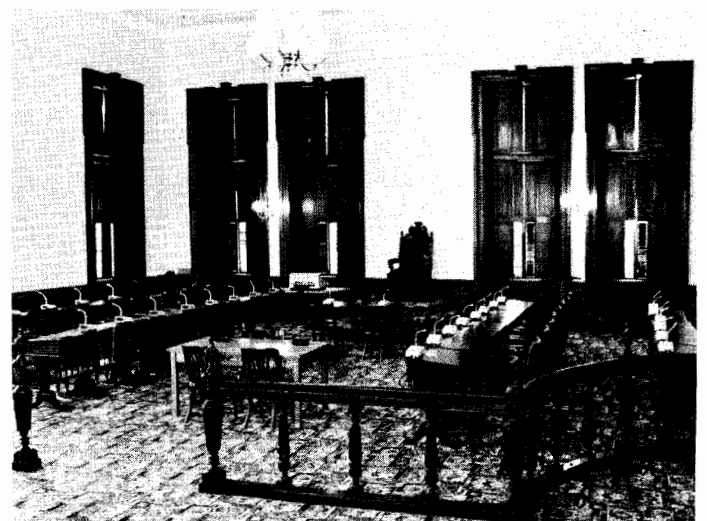
Billets pour le bal — Les messieurs peuvent acheter des billets pour le bal et le *Concert Promenade* chez M. C. W. Beckwith, secrétaire, John Richards & Son, George H. Davis, Barker House, Hôtel Queen et à la porte.

Les édifices du Parlement ont été éclairés hier soir pour la première fois. L'éclairage de la Chambre est excellent; mais les chandeliers ont été placés un peu trop haut et éclairent beaucoup les tribunes et à peine le rez-de-chaussée. Il suffirait de laisser descendre les chandeliers d'un mètre ou deux. Lorsqu'on a essayé d'allumer les chandeliers de la Salle du Conseil, peu ou pas de gaz en est sorti. Après enquête, on découvrit une fuite dans la conduite qui alimente les soupapes de cette salle. On remédiera à cette situation aujourd'hui et revérifiera l'éclairage ce soir. On s'achemine rapidement vers le parachèvement des travaux et tout sera prêt bien à temps pour la grande inauguration, le bal et le concert.

Heureusement pour tout le monde, le 16 février fut une journée ensoleillée et «aussi douce qu'une journée d'avril». Le *Capital* écrivit dans son éditorial que la décision de bâtir l'Assemblée législative sur cet emplacement avait été sage et que le nouveau bâtiment était à tous égards digne de la province. De nombreuses personnes s'attroupèrent de bonne heure pour l'inauguration de l'édifice, même si le bal public avait pris la vedette. À 15 heures, lorsque le lieutenant général et les députés arrivèrent en traîneau, une foule d'environ 2 000 personnes s'était massée dans l'édifice et une très grande foule attendait à l'extérieur. La cérémonie se déroula dans le Hall de l'édifice puisqu'on préparait le bal dans la Salle du Conseil.

Le *Daily Sun* du 16 février 1882 donna la description suivante de la Chambre des députés:

«Le visiteur est d'emblée frappé par les nobles proportions de cette chambre, qui a, en incluant les tribunes, 18 mètres de long sur 14 mètres de large, et est couverte d'un plafond lambrissé qui s'élève à 13 mètres du sol ap-



L'ancienne salle du Conseil législatif, restaurée dans son état premier, sert actuellement de salle de comité. (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick)

puyé sur des colonnes corinthiennes en bois qui supportent des arches lambrissées à chapiteaux sculptés. Une corniche dentelée décore deux côtés de la pièce à 6 mètres du sol. Le plafond est divisé en quatre sections par les poutres de fermes. Du centre de deux de ces sections pendent des réflecteurs d'éclairage à gaz qui assurent en même temps la ventilation de la pièce. Les fenêtres sont ornées d'élégantes persiennes en merisier, bois qui a aussi été utilisé pour les portes; les plinthes et les lambris sont en merisier et en chêne.»

La description du bal et du concert remplirent de nombreuses colonnes de l'édition du 18 février du *Capital*. Des dessins du musée du Nouveau-Brunswick furent utilisés pour illustrer les deux événements.

Tout semble s'être déroulé comme prévu, bien que la Bibliothèque du Parlement ait été un peu exiguë pour asseoir les 670 personnes invitées à partager un repas fort copieux. La foule bouda le concert qui «n'aurait pas dû être organisé en même temps qu'un bal», car c'est la salle de bal, à savoir la Chambre du Conseil législatif, qui fut le centre d'intérêt.

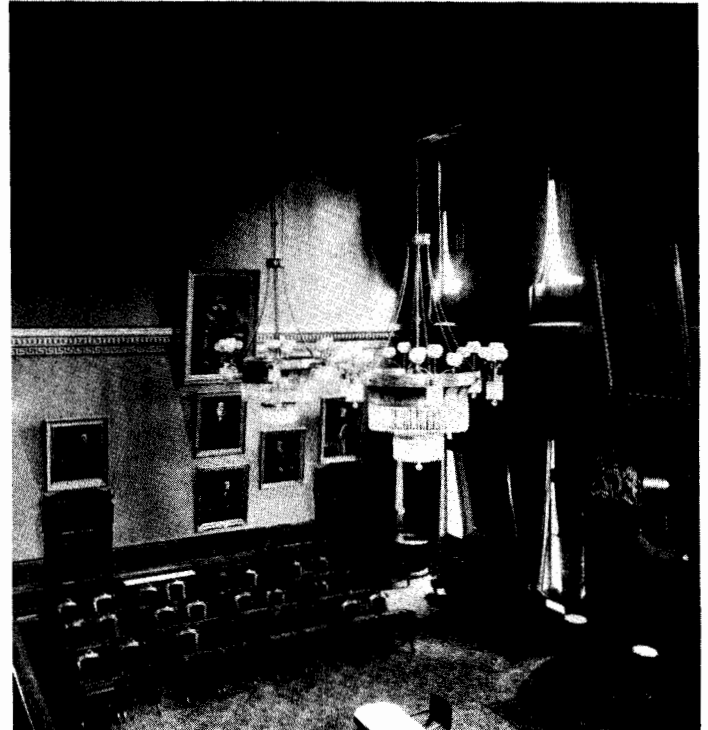
On décrivit les toilettes et les bijoux des invités les plus éminents et on laissa deviner, sans la révéler, l'identité de la «belle du bal». Des fleurs coupées avaient été achetées à Boston pour l'occasion et la fontaine du parloir, au centre du vestibule au rez-de-chaussée, a dû attirer de nombreux regards. Le piédestal en noyer, en fer et en verre d'une hauteur de 1,2 mètre supportait une fontaine de 60 centimètres de haut qui se déversait dans un bassin où nageaient des poissons rouges. «On dansa jusqu'à 3h45, après quoi tout le monde regagna son foyer. À 4h30, il ne restait plus personne et les lumières étaient éteintes. Le grand bal était terminé et avait été un succès sans égal.»

Les journaux de Fredericton ne tarirent pas d'éloges sur le nouvel édifice. M. Lawlor doit certainement avoir été un bon entrepreneur, sachant travailler vite et sans problèmes, comparativement à celui qui construisit le Bureau de poste à la même époque. Il est difficile d'apprécier cependant dans quelle mesure ces sentiments de satisfaction sont dus au fait que Fredericton avait été choisi comme capitale plutôt que Saint-Jean.

En 1892, le Conseil législatif fut aboli et la Cour suprême s'installa dans la Chambre du Conseil. Les pupitres, peintures et boiseries de la première Chambre de la Cour suprême au rez-de-chaussée furent déménagés dans le nouveau local de la Cour au deuxième étage. Ces pupitres et peintures sont maintenant dans l'Édifice de la Justice, siège actuel de la Cour suprême. Cet édifice fait partie du Complexe militaire et était à l'origine l'École normale du Nouveau-Brunswick.

Au cours des ans le bâtiment a subi des réparations et des rénovations: on y a installé de nouveaux systèmes de chauffage, d'éclairage et de plomberie. En 1952, les tuiles du toit furent remplacées par du cuivre et en 1964, la Chambre de l'Assemblée fut complètement rénovée. Il fallait faire de la place pour les bureaux des juges et la tribune de la presse. En 1967, le nombre de députés à la Chambre passa de cinquante-deux à cinquante-huit et de nouveaux pupitres et fauteuils furent donc ajoutés. On en profita pour y installer aussi un pupitre d'interprétation.

D'autres modifications et rénovations ont été faites après que la Cour suprême et le bureau du lieutenant-gouverneur furent transférés dans d'autres bâtiments. La Chambre du Conseil législatif a récemment été restaurée dans son état original. On a remplacé le chandelier, reproduit le lambrissage et les balustrades et installé dix pupitres supplémentaires. On a fait venir d'Écosse de la moquette semblable à la moquette d'origine pour une des salles de comité. L'édifice du Parlement actuel, de style empire, est beaucoup plus digne et élégant que l'édifice antérieur.



La chambre des députés vers 1900. (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, collection G. Taylor)

Le style des Parlements du Nouveau-Brunswick et du Québec est fort ressemblant. L'édifice du Nouveau-Brunswick est plus petit et moins orné que celui de Québec; par contre on y trouve une lanterne en dôme et il est érigé sur un site magnifique, peut-être pas aussi élevé qu'à Québec.

Aujourd'hui, la visite des édifices du Parlement à Fredericton est une des principales attractions pour les touristes. Beaucoup restent figés d'émerveillement dans la majestueuse Chambre de l'Assemblée, à laquelle les meubles et les peintures d'origine, le chandelier éblouissant et les tribunes confèrent une véritable noblesse. De l'autre côté d'un vaste escalier circulaire est située la Bibliothèque du Parlement, véritable basilique en miniature ornée de fenêtres à claire-voie. De toute évidence, cet édifice produit sur les visiteurs contemporains une impression aussi forte que sur ceux qui ont assisté à son inauguration, il y a cent ans.

(Traduit de l'anglais)